

259
C. 189-24

— 5 —

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, ayant pour objet de compléter les lois des 21 mars 1883 et 28 juillet 1886, sur les mesures à prendre pour la protection des vignobles de l'Algérie. (N° 19, année 1899.)

(Nommée le 7 février 1899.)

MM.

1^{er} BUREAU : EUGÈNE MIR.

2^e — TAULIER.

3^e — CÉSAR DUVAL.

4^e — BIDAULT. — *Secrétaire* —

5^e — LAURENS.

6^e — JACQUES.

7^e — LESOUËF.

8^e — PRILLIEUX. — *Président* —

9^e — SILHOL.

7/4

1

Séance du 9 Février 1899.

La Commission chargée d'examiner le projet de loi, ayant pour but de compléter les lois des 21 Mars 1883 et 28 Juillet 1886, sur les mesures à prendre pour la protection des vignobles de l'Algérie, a nommé :

Président M. Billieux

Secrétaire M. Bidault

Rapporteur M. Billieux

l'opinion Puis, après un échange d'observations, entre tous les commissaires, qui ont fait connaître de leurs bureaux respectifs, sur la question, la Commission a donné mission au rapporteur de conclure purement et simplement à l'adoption du projet, adopté par la Chambre, après audition toutefois du Ministre de l'Agriculture.

Le Président.

Le Secrétaire.

Billieux

M. Bidault